

LA LETTRE DE L'AFPEN



2024-1
février

Directeur de la publication
Laurent Chazelas
Président de l'AFPEN



EDITORIAL

Au-delà de la reconnaissance, réclamons justice pour les psyEN !

La France entière vient de rendre hommage à Robert Badinter, à son humanisme, à l'être des lumières qu'il fut. Son engagement fut total pour la justice, le droit et pour la défense de toutes les oppressions contre les minorités.

Voici une figure qui nous inspire. Comment ne pas y voir un modèle éclairant dans les temps sombres que nous traversons. Si le contexte international nous jette dans un tourbillon d'impuissance et d'angoisse, cela ne doit pas pour autant nous pétrifier et minimiser les combats professionnels que nous devons avoir ici en France. Bien au contraire.

La promotion de la place de la psychologie à l'école, but premier de l'AFPEN, passe par la reconnaissance des missions que nous avons, par le respect et la considération des professionnels que nous sommes.

L'AFPEN fut l'une des premières organisations à réagir aux propos de Gabriel ATTAL qui, par deux fois, cite uniquement les infirmières scolaires pour évoquer la prise en charge de la souffrance psychique à l'école et évoque, pour elles, une hausse de leur recrutement et de leur rémunération. Comme on dit à Nice, « ça m'a fait monter la bouffaisse », car pas un mot pour les psyEN.

La profession est en colère ! Le vase est plein, comme on dit vulgairement. La profession se sent méprisée. Elle réclame justice.

Justice pour une reconnaissance de son travail,

Justice pour de meilleures conditions de travail permettant un accompagnement de qualité des enfants, des familles et des adultes que les psyEN rencontrent quotidiennement,

P 1&2 Editorial et communiqué national

P 3 Vie associative nationale

P 4 Vie associative départementale

P 5- 7 Relations partenaires

P 8 Colloques et Conférences

P 9 Idées lecture!

P 10 A savoir

LA LETTRE DE L'AFPEN

EDITORIAL, suite...

Justice pour une meilleure rémunération et avancement de carrière équitable pour l'ensemble des psychologues EN quel que soit leur corps d'origine ou leur spécialité,

Justice pour qu'une nouvelle organisation fonctionnelle des psyEN les considère enfin autant que les autres professionnels intervenant dans l'École, en les reconnaissant comme Les professionnels de la dimension psychique à l'école, en rendant visible leurs actions et en prenant en compte leurs besoins.

Cette demande de justice est au service des enfants et notamment des plus fragiles d'entre eux. Avoir des psychologues davantage considérés et plus nombreux ne pourra que renforcer leurs missions auprès de toutes celles et ceux qu'ils rencontrent et pour lesquels souvent ils ou elles sont la première personne qui les écoute. Accueillir toute souffrance psychique est au cœur de la profession.

Soutenez l'AFPEN dans ses plaidoiries pour faire entendre la voix des psyEN à l'intérieur des cabinets ministériels et des services académiques.

Adhérez ou réadhérez maintenant. Faites entendre votre mécontentement par votre adhésion. Plus nous serons nombreux, plus nous serons audibles pour dire à quel point les psychologues œuvrent quotidiennement face aux désarrois des enfants malmenés par la vie.

Robert Badinter écrivait dans son livre *L'abolition* (le livre de poche) : « je voulais lui rendre cette part d'humanité souffrante que le criminel même le plus endurci porte en lui. Tout homme est d'abord l'enfant qu'il fut. » Pussions-nous modestement penser que notre présence auprès des enfants, aujourd'hui en souffrance, contribue à éviter de nourrir des ressentis et permettra ainsi aux futurs hommes et femmes en devenir de savourer davantage la part d'humanité qui leur aura été si justement reconnue.

Laurent Chazelas, président



Communiqué de l'AFPEN du 2 février

L'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale, l'AFPEN, se réjouit que le Premier Ministre ait soulevé dans son discours de politique générale l'importante question de la souffrance psychique et de sa prise en charge chez les enfants et adolescents en accordant une attention légitime aux missions des infirmières scolaires. Cependant nous voulons réaffirmer la place des psychologues de l'Éducation nationale dans les établissements scolaires, et ce dès l'école maternelle. Au quotidien ils sont les mieux placés pour prendre en charge la dimension psychique dans sa globalité.

Par leur fonction et leur formation spécifique à entendre et décrypter la souffrance psychique des enfants, ils contribuent à mettre en place des aides adaptées au cas par cas tenant compte des moyens disponibles. Compte-tenu de l'attention que le Premier Ministre porte aux souffrances psychiques des enfants et des adolescents dont les répercussions sont nombreuses à l'école, l'AFPEN lui sera reconnaissante pour faire valoir auprès de sa ministre en charge de l'Éducation nationale la même considération à prêter aux psychologues que celle promise aux infirmières. Ce qui doit se traduire pour les psychologues par l'augmentation de leur recrutement, par la reconnaissance de leur travail avec une rémunération plus juste, par la création d'une véritable chaîne fonctionnelle qui leur permettra d'améliorer leurs apports, de mieux accomplir leurs missions et de travailler en meilleure synergie avec l'ensemble des personnels engagés auprès des élèves.